

# La filière banane en Martinique : état des lieux et perspectives

NUMERO 41

juillet 2007

INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Note presse – La filière banane en Martinique : état des lieux et perspectives -

[www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

En Martinique, la banane constitue la principale activité agricole que ce soit en terme de surface agricole utilisée, de nombre d'exploitations, de production, de création de richesse agricole ou de créations d'emplois. La filière engendre près de 12 000 emplois, dont 6 000 à 8 000 emplois indirects. Toutefois, en terme de création de richesse, son poids dans l'économie est relativement faible (1,6 %). La valeur ajoutée du département provient en effet principalement du secteur des services (48,5 % de la valeur ajoutée). Le poids du secteur primaire dans la création de richesse locale demeure cependant élevé (3,7 %) comparé à la moyenne nationale (2,4 %) ou communautaire (1,3 %).

La Martinique s'est convertie depuis moins d'un siècle à cette culture qu'elle a orienté exclusivement vers l'exportation en raison de l'étroitesse du marché intérieur et de la vivacité de la demande extérieure. Près 98 % de la production consistent en des bananes de variété d'exportation Cavendish, cultivé principalement au nord-est, dans la zone du Lorrain et du Marigot et dans le sud-est, dans la région du Vauclin. La banane figue (moins de 2 % du volume de production) est cultivée sur seuls 300 hectares à destination du marché local.

Sur les marchés extérieurs, la banane martiniquaise est exposée à une concurrence des bananes dollars et des bananes d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) qui tend à se renforcer avec l'ouverture totale du marché communautaire intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2006, suite à la réforme du volet externe de l'Organisation commune de marché (OCM) de la banane. Compte tenu des écarts de compétitivité entre les producteurs-exportateurs et de l'importance de la filière dans l'équilibre socio-économique des Antilles françaises, l'Union européenne assure un revenu garanti aux producteurs dans le cadre du volet interne de l'OCM banane, lui aussi réformé cette année. 2006 est ainsi une année de changement pour la banane martiniquaise en particulier et la banane européenne en général. Afin de renforcer son positionnement à l'extérieur, la filière martiniquaise s'organise, améliore son système productif et dessine une stratégie commerciale afin de gagner en compétitivité et devenir de plus en plus concurrentielle.

## 1 – La banane, première activité agricole, premier produit d'exportation

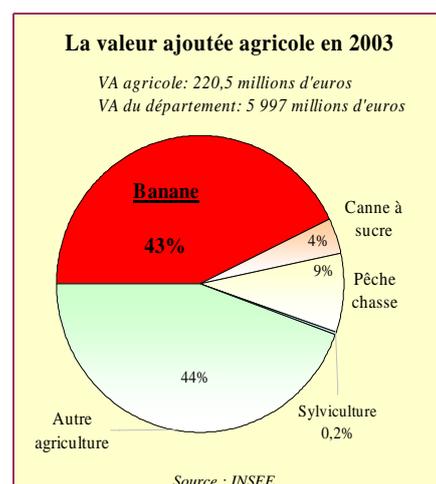
Martinique		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'exploitations		749	695	688	659	625	577
Utilisation du sol	hectares	9 000	9 650	8 670	8 498	7 543	7 209
SAU* du département	hectares	32 040	32 060	31 268	28 892	26 033	25 401
Part dans la SAU* du département	%	28,1%	30,1%	27,7%	29,4%	29,0%	28,4%
Production récoltée	tonnes	236 923	267 831	252 938	244 349	225 210	219 286
Rendement	tonnes/hectares	26,32	27,75	29,17	28,75	29,86	30,42

Source: Direction de l'Agriculture et des Forêts  
\*SAU = Surface agricole utilisée

La Martinique se caractérise par une forte spécialisation agricole. La culture de la banane qui génère l'essentiel de la valeur ajoutée agricole (43 %, contre 4 % pour la filière cannière) s'est fortement développée suite à l'effondrement des cours du sucre à la fin des années 1960, par substitution à la culture de la canne à sucre.

Près de 5 % de la population active martiniquaise et 49 % des actifs agricoles travaillent dans cette filière qui est le premier employeur dans près de 60 % des communes. L'exploitation d'un hectare de bananiers nécessite en moyenne 0,7 unité de main d'œuvre. Selon les dernières données disponibles, 6 066 actifs travaillent dans les bananeraies en 2005 quand 1 614 personnes sont occupées par la filière cannière. La majorité des travailleurs sont des salariés permanents (58 %) ou saisonniers (23 %). Seuls deux actifs sur dix sont de composante familiale, contre 4 sur 10 en moyenne dans le département pour les autres productions agricoles.

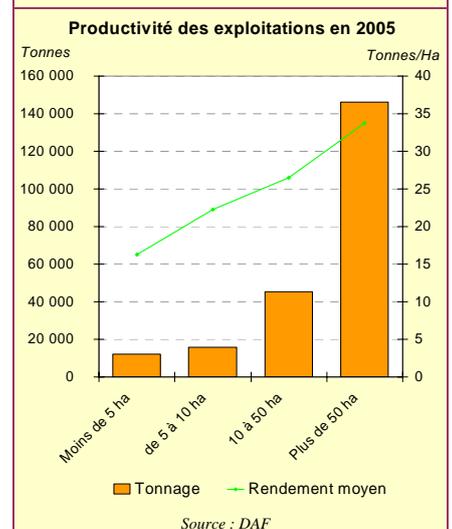
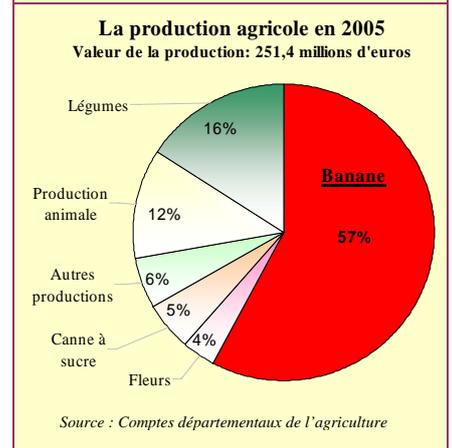
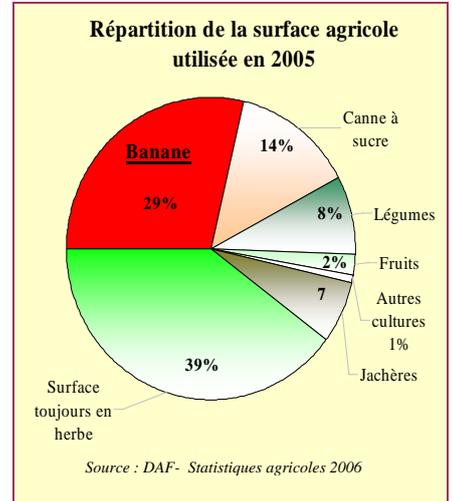
Entre 2000 et 2005, parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations et à la réduction de la surface en banane, la population active bananière s'est repliée de 16 % (soit 1 000 emplois de moins) contre - 46 % dans le secteur agricole.



Il subsiste 577 exploitations en 2006, soit 172 de moins qu'en 2001. En 2006, 11 exploitations fruitières ont clôturé leur activité pour insuffisance d'actifs, 7 sont en liquidation judiciaire et 4 en redressement judiciaire, ce qui porte à 22 le nombre de procédures collectives, soit 61 % des procédures collectives du secteur primaire et 4 % tous secteurs confondus.

Les fermetures d'exploitations sont toutefois moins fréquentes que dans les autres filières agricoles. Quand 52 % des exploitations agricoles ont disparu en Martinique en cinq ans, 23 % ont été touchées dans la filière banane. Les fermetures ont concerné principalement de petites exploitations de moins de cinq hectares et de moyennes exploitations de plus de 10 hectares, localisées dans le Nord avec des cycles de production plus longs et une plus forte consommation de main d'œuvre.

Sur cinq ans, les bananeraies ont gagné proportionnellement du terrain dans le partage de la surface agricole du département. En 2006, la surface agricole utilisée (SAU) en bananes (7 209 hectares) représente 28,4 % de la SAU du département, contre 28,1 % en 2001, la réduction de la SAU en bananes (-20 % de 2001 à 2006) étant légèrement moins élevée que celle du département (-20,7 %). Par ailleurs, une part de plus en plus importante des exploitations se consacre à la culture de la banane. En 2006, près de 18 % des exploitations sont des bananeraies contre 11,1 % en 2001.



La banane, de la production à la commercialisation	
La récolte des bananes s'effectue toute l'année. Les cycles de production varient entre 9 et 12 mois selon l'altitude et le degré de pluviométrie. Pour se développer, la plante a besoin de chaleur et d'humidité. Les bananiers produisent un seul régime à la fois qui est coupé vert avant d'être acheminé vers un centre d'emportage où les « mains » sont détachées des régimes puis nettoyées, triées et classées selon trois catégories : extra, catégorie I et catégorie II. Les bananes sont disposées dans des palettes puis entreposées	dans des conteneurs réfrigérés de la Compagnie générale maritime (CMA CGM) qui assure leur transport. Les fruits arrivent verts, au terme de 8 à 10 jours, sur les ports du Havre, de Dunkerque et, depuis peu Marseille, puis sont vendus à des mûrisseries par l'Union des groupements de planteurs de bananes de la Guadeloupe et la Martinique (UGPBAN) où ils achèvent la transformation de leur amidon en sucre. Les mûrisseries revendent ensuite les bananes aux commerces, et notamment à la grande distribution.

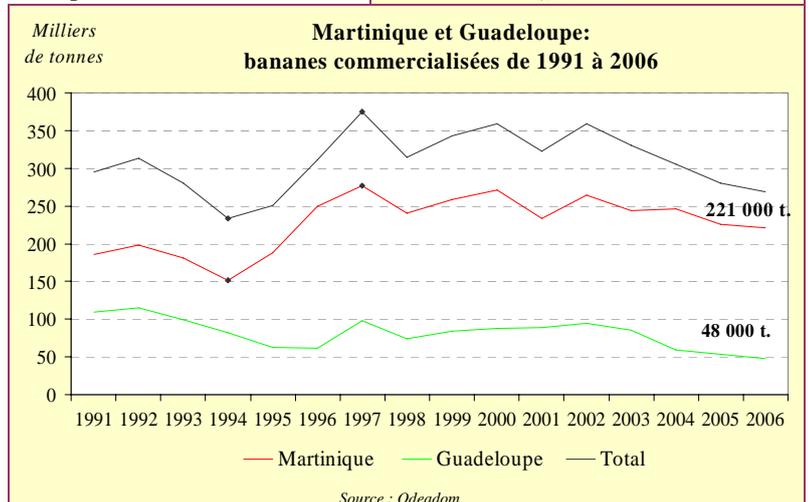
En dépit des réductions de surface, en 2006, la production s'élève à 219,3 milliers de tonnes et dépasse donc légèrement le quota ouvrant droit à l'aide compensatoire (219 000 tonnes). La production a baissé de 7,5 % entre 2001 et 2006, avec une moyenne quinquennale de 241,1 milliers de tonnes selon les données de la Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF). En 2007, elle devrait avoisiner les 215 000 tonnes.

Cette moindre baisse s'explique par une amélioration de la productivité des exploitations. De 26,3 tonnes à l'hectare en 2001, le rendement moyen passe à 30,4 tonnes en 2006. Cette évolution est corrélative à l'extension de la taille moyenne des exploitations qui s'établit à 12,5 hectares en 2006 contre 12 hectares en 2001.

Selon les dernières données disponibles, en 2005, les 64 exploitations industrielles de plus de 50 hectares enregistrent un rendement moyen de 33,7 tonnes à l'hectare et produisent 67 % du tonnage alors qu'elles représentent à peine 11 % des exploitations. A contrario,

les 289 exploitations conventionnelles de moins de cinq hectares, c'est-à-dire 50 % des exploitations, affichent un rendement moyen de 16,3 tonnes à l'hectare et produisent 6 % du tonnage.

La banane demeure le premier produit d'exportation hors hydrocarbures de l'île, représentant 95 % des exportations agricoles et 31 % des exportations totales hors hydrocarbures. Toutefois, en 2006, la Martinique a réduit son offre sur les marchés extérieurs. Près de 216 827 tonnes de bananes ont été expédiées vers l'Hexagone, selon les données de la DCCR (Direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes), soit le volume le plus bas de ces dix dernières années, en baisse de 5 % sur un an et 11,4 % sur cinq ans.



## 2 – Des écarts structurels de compétitivité sur les marchés extérieurs

En 2006, la production mondiale de bananes-dessert s'élève à 61 millions de tonnes, pour un commerce mondial avoisinant les 13,8 millions de tonnes. Selon les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Martinique est le 32<sup>ème</sup> producteur mondial derrière l'Inde, le Brésil, la Chine, l'Equateur, les Philippines et l'Indonésie qui concentrent près de 80 % de la production mondiale. Trois pays fournissent 65 % des bananes à l'exportation : l'Equateur, le Costa Rica et la Colombie. Le marché mondial est contrôlé à environ 75 % par cinq firmes multinationales : *Chiquita Brands International* (Etats-Unis) et *Dole Food Co* (Etats-Unis) qui totalisent près de la moitié des parts de marché, *Del Monte Fresh Produce* (Emirats Arabes / Unis- Etats-Unis ; environ 15 % du commerce mondial), *Noboa* (Equateur, environ 9 %) et *Fyffes* (Irlande; environ 7 %). Les pays du Nord sont les principaux importateurs des bananes produites au Sud. En 2006, l'Union européenne figure en tête, concentrant 32 % des importations mondiales, soit 4,8 millions de tonnes et une consommation par habitant de 10,5 kg en moyenne par an. Elle est suivie des Etats-Unis (31 % des importations mondiales), de l'Extrême-Orient (13 %) et de l'Europe centrale et la Russie (9 %).

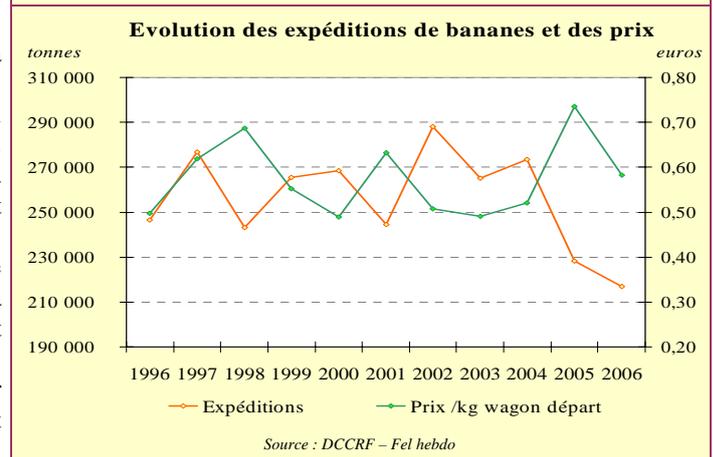
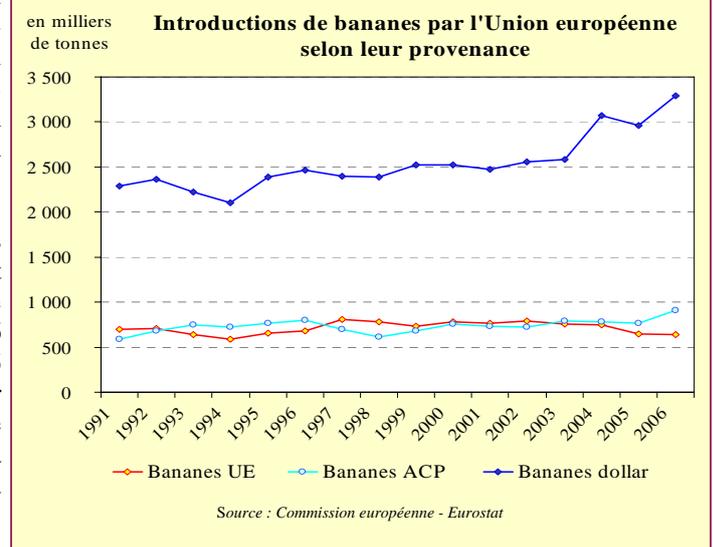
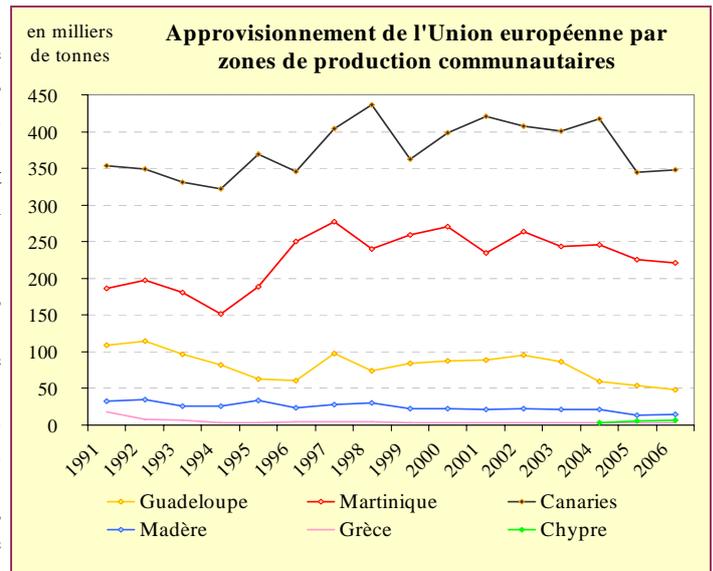
Sur le marché communautaire, la Martinique est le deuxième fournisseur de bananes issu de l'Union européenne derrière les Canaries, avec 35,2 % de la production européenne en 2006, proportion stable sur cinq ans (44 % pour la banane antillaise). Le poids de la banane canarienne augmente légèrement passant de 51,8 % à 53,7 %, le volume de production ayant baissé en 2005 suite au passage de la tempête Delta.

Tous exportateurs confondus, la Martinique détient 4,7 % des parts de marché dans l'Union européenne contre 6,8 % en 2001. Alors que les importations communautaires ont progressé de 22 % sur cinq ans, la production européenne a diminué de 16 % pour s'établir à 641,7 millions de tonnes. La part de marché des producteurs communautaires (Canaries, Martinique, Guadeloupe, Madère, Grèce et Chypre) est tombée à 13,3 % en 2006 (19,3 % en 2001), au profit de la banane-dollar qui totalise 68 % des approvisionnements en 2006 (62,1 % en 2001) et de la banane d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (18,7 % en 2006 contre 18,4 % en 2001). En 2006, tous les producteurs-exportateurs latino-américains ont augmenté leurs expéditions vers l'Union européenne, à l'exception de l'Equateur, et ce malgré des conditions climatiques défavorables début 2006. Cette évolution peut découler en partie de l'ouverture totale du marché européen au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Cette augmentation des importations extracommunautaires touche également le marché hexagonal, où la Martinique détient 32 % des parts de marché en 2006. La banane antillaise a comme principaux concurrents la Côte d'Ivoire (149 526 t. en 2006 contre 145 429 t. en 2005) et le Cameroun (72 025 t. en 2006 contre 60 766 t. en 2005). Cette concurrence tend à se diversifier avec le développement de nouveaux opérateurs tels que le Surinam (45 676 t. en 2006 contre 37 021 t. en 2005), le Ghana (14 600 t. en 2006 contre 730 t. en 2005) ou le Costa Rica (35 185 t. contre 17 689 t. en 2005).

Ainsi, la Martinique conserve sa place sur les marchés extérieurs, mais a perdu des parts de marché d'une part parce qu'elle a réduit son offre de bananes sur les cinq dernières années et, d'autre part, parce qu'elle doit composer avec des surcoûts qui génèrent des écarts de compétitivité par rapport aux producteurs des Canaries ou d'Amérique latine. En comparaison avec la production des bananes dollar, ces surcoûts proviennent principalement de contraintes structurelles liées en particulier à :

- *la topologie* : près de 65 % des exploitations ont une pente supérieure à 10 % et près de 18 % une pente supérieure à 25 %, ce qui génère des surcoûts en terme d'investissement en voiries notamment;
- *l'échelle* : les exploitations latino-américaines s'étendent sur des centaines d'hectares de terrains plats ce qui permet d'abaisser le coût de production ;



- *le coût de la main d'œuvre* : aux Antilles, le salaire journalier est de 73,6 euros (8,03 euros par heure) contre 6,2 euros au Costa Rica et 3,6 euros en Equateur. Or la part salariale représente 40 % du coût de production au stade « sortie du hangar expéditions » (SHE).

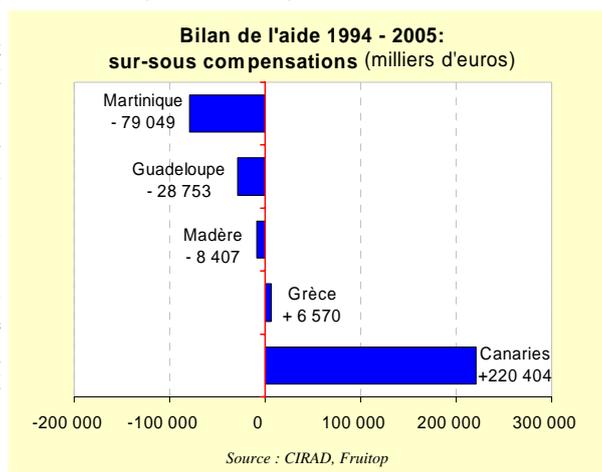
En comparaison avec la banane des Canaries, ces écarts proviennent principalement de l'éloignement des marchés destinataires. Les professionnels évaluent ce surcoût à environ 224,5 euros la tonne. Quand la banane martiniquaise arrive en 10 jours sur le marché européen, la banane des Canaries met 2 jours. L'allongement de la durée du transport génère des surcoûts dans le contrôle des maladies post-récoltes, la maîtrise de la durée de vie des bananes vertes (qui se traduit par une perte d'au moins 10 % de la production) et l'utilisation d'emballages adaptés aux transports de longue durée. S'y ajoute le coût du fret qui représente en moyenne 40 % du prix au stade SHE. Ainsi, le coût de revient de la banane martiniquaise se situe dans une fourchette de 0,84 à 0,87 euros le kilo, sachant qu'il existe une forte hétérogénéité entre les exploitations. En 2006, elle est vendue 0,58 euros le kilo aux mûrisseries et son prix de vente sur le marché s'établit à 1,50 euro le kilo en moyenne.

### 3 – La garantie du revenu des producteurs dans le cadre d'une Organisation commune de marché (OCM) de la banane réformée

En raison des coûts de production et de commercialisation précités et de l'importance de la filière dans l'équilibre socio-économique de l'île, la banane bénéficie d'un régime protecteur au sein de l'Union européenne. Cet appui prend la forme d'aides financières à la production et/ou à l'investissement, opérées dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) de la banane ou dans celui de la politique de cohésion sociale de l'Union. Ainsi, sur ce dernier point, le Document unique de programmation budgétaire (DOCUP) 2000-2006 a permis la validation, par le Comité de programmation et de suivi, de 773 demandes de financement, pour un coût total de 71,6 millions d'euros<sup>1</sup>, financé à 31,3 % par l'Union européenne (FEOGA) et à 14,1 % par les instances nationales. Au 5 avril 2007, 74,5 % de cette enveloppe était payée aux bénéficiaires.

En 2006, l'Union européenne a réformé le système de l'OCM banane. En application de la politique agricole commune (PAC), l'OCM banane prévoyait un régime d'aide au revenu destinée aux producteurs communautaires (volet interne) et un régime commun pour les échanges avec les pays tiers fondé sur un contingentement tarifaire (volet externe).

Dans un contexte de refonte générale de la PAC et de renouvellement des Programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), la Commission européenne a engagé cette réforme dès 2001. Les problèmes de l'OCM banane tenaient, pour le volet externe, au fait qu'elle était jugée incompatible avec les principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et, pour le volet interne, au fait que, d'une part, le montant de l'aide compensatoire étant fixe, ce mécanisme avait abouti à des écarts de compensation entre les producteurs des différentes régions, selon leur degré de compétitivité et que, d'autre part, toute variation des prix se répercutant sur le montant de l'aide compensatoire et sur l'enveloppe globale du régime d'aide aux producteurs, cela posait des difficultés en terme de prévisibilité budgétaire du montant de l'aide.



#### Ancien régime d'aide compensatoire (1993-2006)

Le montant de l'aide compensatoire était en effet fixe quelque soit la région concernée. Il correspondait à la différence entre la recette forfaitaire de référence de 64,03 euros/100 kg et la recette moyenne perçue par les producteurs en fonction des prix du marché. Ces deux recettes sont établies au stade « sortie hangar expéditions » (SHE, ou « sortie hangar de conditionnement ») La recette à la production, pour les bananes commercialisées en dehors de la région de production, a été déterminée en fonction de la moyenne des prix des bananes des régions productrices, ramenés au stade « premier port de débarquement - marchandise non déchargée », déduction faite d'un montant forfaitaire de 18,7 euros/100 kg correspondant aux coûts moyens de transport et de mise en FOB (*Free on Board*). Pour les bananes commercialisées dans la région de production, la recette à la production moyenne a été déterminée sur la base de la moyenne des prix de vente constatés sur le marché locaux, déduction faite d'un montant forfaitaire de 0,29 euros/100 kg correspondant aux frais d'approche des marchés concernés.

L'aide était liée aux quantités produites. Avec l'entrée de Chypre dans l'Union européenne, la quantité maximale de bananes ouvrant droit à l'aide compensatoire est passée de 854 000 tonnes à 867 500 tonnes dont 219 000 tonnes pour la Martinique, 150 000 tonnes pour la Guadeloupe, 420 000 tonnes pour les Canaries, 50 000 tonnes pour Madère, 15 000 tonnes pour la Crète et 13 500 tonnes pour Chypre.

#### **Evolution de l'aide compensatoire par campagne depuis 2001**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Quantités bénéficiaires (en milliers de tonnes)</b>	<b>322,7</b>	<b>358,9</b>	<b>329,2</b>	<b>304,1</b>	<b>280,5</b>	<b>267,1</b>
Martinique	233,7	263,9	243,7	245,2	226,3	219,3
Guadeloupe	89	95	85,5	58,9	54,2	47,8
Niveau de l'aide (en €/100 kg)	<b>28,36</b>	<b>30,33</b>	<b>29,46</b>	<b>28,1</b>	<b>5,9</b>	<b>18,56</b>
		+ 4,57 <sup>(1)</sup>	+5,15 <sup>(1)</sup>	+8,18 <sup>(1)</sup>	+12,12 <sup>(1)</sup>	+15,42 <sup>(1)</sup>
		+ 3,34 <sup>(2)</sup>	+5,19 <sup>(2)</sup>	+7,82 <sup>(2)</sup>	+11,27 <sup>(2)</sup>	+13,95 <sup>(2)</sup>
Niveau des avances (en €/100 kg)	22,97	22,69	21,23	20,62	4,13	
<b>Montants versés (en millions d'euros)</b>	<b>94</b>	<b>123,9</b>	<b>117,64</b>	<b>108,82</b>	<b>46,8</b>	<b>70,8</b>
Martinique	67,9	90,1	87,64	87,77	38,8	58,9
Guadeloupe	26,1	33,8	30	21,05	9,8	11,9

Source : ODEADOM / (1) majoration de l'aide pour la Guadeloupe / (2) majoration de l'aide pour la Martinique

<sup>1</sup> Les montants indiqués sont des cumulés de l'année 2000 au 5 avril 2007.

L'aide était versée aux planteurs en six avances et un solde, par l'intermédiaire des organisations dont ils étaient membres, pour des bananes conformes aux normes communes et mises sur le marché dans l'Union européenne. L'avance correspondait à 70 % de l'aide définitive de l'année précédente et était assortie d'une caution à hauteur de 50 % de son montant, à payer dans les trois mois suivant le bimestre considéré. Le solde, acquitté sur la base du montant définitif de l'aide, correspondait à l'ajustement des montants versés pour les six bimestres. Pour 2006, ce solde s'élève à 185,60 euros la tonne et a été versé à la fin du premier semestre 2007, ce qui permet à la filière de bénéficier de financements en attendant la fin de l'année.

En 2006, pour la Martinique le prix SHE (stade Sortie Hangar Expéditions) retenu par la Commission européenne pour le calcul de l'aide compensatoire s'établit à 268,60 euros la tonne (249,10 euros pour la Guadeloupe) et est inférieur de 38 % au SHE de 2005, où les cours de la banane s'étaient avérés particulièrement élevés en raison d'un sous-approvisionnement du marché européen de l'ordre de 200 000 tonnes, lié à l'entrée des dix nouveaux Etats-membres. Pour corriger cette sous-compensation, la Martinique recevra un complément d'aide de 139,50 euros par tonne (154,20 euros pour la Guadeloupe).

### **Nouveau système : transfert de l'OCM banane vers le POSEI et réforme des volets interne et externe**

Le principe d'un soutien à la filière a été maintenu. Le volet interne de l'OCM banane est intégré dans le nouveau POSEI, avec un transfert budgétaire de l'ordre de 278,8 millions d'euros dont 129,1 millions d'euros pour la Guadeloupe et la Martinique. Le montant de cette aide a été calculé selon un système de référence historique défini pour chaque planteur, établi sur la base de la production des cinq dernières années, corrections faites de la meilleure et de la plus mauvaise année afin d'établir une moyenne historique. Les planteurs doivent alors maintenir un niveau de production minimum de 70 % de leur production actuelle pour recevoir une aide correspondant à 100 % de leur référence historique. En 2009, un premier bilan de l'OCM banane devra être tiré entre les Etats-membres concernés (France, Espagne, Portugal) et la Commission européenne, en vue de rectificatifs si nécessaire.

Désormais, l'aide est versée intégralement au 1<sup>er</sup> décembre, conformément à la règle qui prévaut pour toutes les aides agricoles. Ce versement couvre la période allant du 1<sup>er</sup> décembre de l'année N au 30 juin de l'année N +1. Pour accompagner la réforme, le Gouvernement a arrêté en avril 2007 un plan national de modernisation de la filière banane des Antilles françaises qui regroupe l'ensemble des mesures nationales de soutien à la filière. Ce plan 2007-2013, élaboré en liaison avec les professionnels du secteur, prévoit notamment une aide au désendettement des planteurs à hauteur de 40,5 millions d'euros qui sera exécutée dès l'accord de la Commission européenne. En l'attente d'une décision, le paiement des échéances du 31 juillet 2007 sera reporté au 31 janvier 2008. Par ailleurs, une aide nationale de 12,5 millions d'euros devra être versée aux groupements sous forme de prêt courant de l'année 2007.

Au niveau externe, l'Union européenne a remplacé le système de quotas tarifaires d'importation par un tarif douanier unique de 176 euros par tonnes pour les pays NPF (« nation la plus favorisée »). Le nouveau système prévoit un contingent d'importation de 775 000 tonnes réservé aux pays d'Afrique - Caraïbes - Pacifique (ACP), dont 19 % consentis aux opérateurs ayant importé en 2006 des bananes originaires des pays ACP et 81 % gérés selon le principe « premier arrivé – premier servi » (PAPS), avec une délivrance bimestrielle de 104 692 tonnes. Ces tonnages et le tarif douanier font encore l'objet de négociations dans l'enceinte de l'OMC.

## **4 – Une filière en restructuration**

L'aide compensatoire a généré des déséquilibres entre producteurs communautaires qui se sont manifestés par des sur et sous compensations selon le degré de compétitivité des filières. Toutefois, cette aide, combinée aux aides nationales et locales, a permis d'améliorer la performance du système productif et a favorisé l'adoption de méthodes de production moins intensives. La culture de bananes, caractérisée une forte atomisation, tend à se concentrer. La Région Martinique accompagne ce processus : fin 2006, dans le cadre du contrat de progrès signé entre l'Etat et la filière, elle a adopté un dispositif d'aide au départ volontaire des petits producteurs pouvant bénéficier de la pré-retraite ou de la retraite. Selon les professionnels, la mise en place de l'OCM banane a eu comme effets notamment :

- un redéploiement des surfaces cultivées avec une réimplantation des bananes sur les terres fertiles du sud, dans la région du Vauclain notamment, grâce à l'extension du système d'irrigation ;
- une restructuration des exploitations avec l'extension des surfaces, la création de stations d'emballages et l'amélioration des systèmes de voiries et d'irrigation ;
- une amélioration des rendements ;
- un développement de techniques de production intégrées ou biologiques ;
- et une réorganisation de la profession. Alors qu'en 2004 coexistaient quatre groupements de planteurs (SICABAM, GIPAM, COBAMAR et BANALLIANCE), en 2006, la production de bananes se structure autour de deux organisations de producteurs : *Banamart*, issue en 2005 de la fusion de SICABAM et GIPAM et regroupant 420 planteurs (90 % de la production) ; et *Banalliance*, créée en 1996 comptant 157 membres totalisant environ 7 % de la production. En septembre 2003 a été créée l'*Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique* (UGPBAN) qui rassemble les deux groupements martiniquais et le groupement guadeloupéen *Les Producteurs de Guadeloupe* (LPG). Par ailleurs, depuis novembre 2005, les dirigeants de Banamart et LPG et les responsables de l'Union des groupements, entourés de planteurs de Guadeloupe et Martinique, se rencontrent dans le cadre de séminaires qui se tiennent tous les 6 ou 7 mois afin d'analyser la filière de production antillaise et identifier les améliorations possibles. De plus, à l'échelle européenne, les groupements se concertent dans le cadre de l'APEB (Association des planteurs de bananes européens).

La réforme interne et externe de l'OCM banane pourrait accélérer ce processus de restructuration. Alors qu'auparavant, les producteurs étaient artificiellement isolés des évolutions du marché, désormais leurs revenus dépendent de leur productivité et de leur compétitivité.

Les planteurs antillais s'engagent dans un programme d'amélioration du rendement des exploitations. L'augmentation du rendement passe par l'amélioration de la qualité du produit et donc un assainissement des sols autrefois contaminés par l'utilisation excessive de pesticides, notamment le chlordécone, premier problème de santé publique aux Antilles actuellement. En collaboration étroite avec les organismes de recherche agronomique (CIRAD, IRD, Cemagref), les planteurs expérimentent la mise en place de systèmes intégrés de culture qui combinent la veille climatique, la surveillance des pathogènes, la rotation des cultures (notamment avec la canne à sucre), la jachère, l'utilisation de vitro plants débarrassés de nématodes et la recherche de variétés plus résistantes aux pathogènes. La proportion de terres mises en jachères a ainsi augmenté, représentant 12,4 % de la surface bananière en 2006 contre 10,3 % en 2001. La conjonction de ces démarches a permis de réduire de moitié l'utilisation des pesticides en huit ans.

Cette restructuration de la production autorise une certification de qualité, représentant un avantage comparatif sur les marchés extérieurs. Désormais, 50 % de la production martiniquaise de bananes est certifiée, soit environ 110 000 tonnes. D'ici fin 2007, 140 000 tonnes devraient l'être. Les bananes de Guadeloupe et Martinique sont toutes porteuses du logo RUP (Région ultra-périphérique), attribué par la Commission européenne et synonyme de produit d'origine et de qualité. L'objectif 2007 est d'obtenir la certification Eurepgap et Agriculture raisonnée pour 60 % des planteurs, ce qui appelle un cahier des charges précis dans les domaines social, fiscal et environnemental.

Ces actions en faveur de la production s'accompagnent de réels efforts de commercialisation, impulsés par l'UGPBAN qui met désormais en vente 90 % de la production antillaise. Le renforcement des capacités commerciales concerne en priorité les marchés hexagonal et communautaire mais tend également à se décliner au niveau local, dans la mesure où la conclusion -en cours- des Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP va s'accompagner d'une libéralisation progressive des échanges de produits et de services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Au 2<sup>e</sup> semestre 2005, l'UGPBAN a lancé une vaste campagne de promotion de la banane locale, en direction du marché national et local, sous le slogan « La banane antillaise, Rien ne peut la battre ». L'Union a reçu en juin 2007, pour la première fois, un chargement de bananes sur le port de Marseille, un des axes de la stratégie de conquête du Sud de la France, où le taux de pénétration de la banane antillaise s'établit à 11 % contre 50 % sur la région parisienne ou 47 % dans l'Ouest. Parallèlement, l'UGPBAN encourage un élargissement de la gamme des produits avec l'introduction notamment de la « banane de montagne », elle multiplie les accords avec la grande distribution et tente de concurrencer la banane des Canaries sur son propre marché, l'Espagne, en y expédiant des bananes de catégorie I de qualité inférieure aux bananes extra.

Ainsi, en prévision du réexamen du système d'aide européen en 2009, les planteurs guadeloupéens et martiniquais se mobilisent conjointement afin d'améliorer leur situation financière, restructurer la filière et obtenir des gains concurrentiels sur les marchés extérieurs. La valorisation du produit peut permettre à la banane antillaise de s'ancrer davantage dans les habitudes de consommation, d'autant que la consommation de fruits est fortement encouragée par l'Organisation mondiale de la santé dans son plan de lutte contre l'obésité et que, selon les estimations, la consommation de bananes sur le marché européen atteindrait les 6 300 milliers de tonnes à l'horizon 2013, soit une augmentation du niveau de consommation actuel de 37 %.

## Glossaire

**Certification Agriculture raisonnée** : Référentiel issu de l'association interprofessionnelle FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement). Peuvent être certifiés tous les exploitants agricoles, toutes les régions et toutes les productions. Le référentiel porte sur le respect de l'environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la santé et la sécurité au travail et le bien-être des animaux.

**Certification Eurepgap** (Euro-Retailers Produce Working group for Good Agricultural Practices). Référentiel élaboré par la grande distribution nord européenne pour la filière fruits et légumes. Peuvent être certifiés les producteurs individuels et les organisations de producteurs qui s'engagent à respecter les exigences en matière de respect de l'environnement, de sécurité des aliments et de santé, de sécurité et de protection sociale des ouvriers agricoles.

**Chlordécone** : Pesticide organochloré utilisé aux Antilles pour lutter notamment contre la recrudescence du charançon de la banane. Ce polluant organique persistant a été breveté aux Etats-Unis, homologué en France au début des années 1980, interdit en 1990 et utilisé aux Antilles jusqu'en 1993.

**Jachère** : Terre non cultivée temporairement pour permettre la reconstitution de la fertilité du sol.

**Nématode** : ver vivant dans le sol ou en parasite de l'homme ou des animaux.

**Vitro plants** : plants issu d'une culture in vitro. Ce procédé tend à remplacer la méthode traditionnelle qui consiste à prélever les rejets autour du bananier pour en faire des boutures, le plus souvent infestées de nématodes. Le procédé des vitro plants permet d'obtenir des plants indemnes de maladies et correspondant à des critères agronomiques et économiques spécifiques.

### Pour en savoir plus

CEROM, « Les comptes économiques de la Martinique en 2005 », septembre 2006.

CEROM, « L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? », juin 2005.

IEDOM, « La Martinique en 2006 », *Rapport annuel*, juin 2007.

IEDOM, « La filière banane à la Martinique », *Note de l'Institut d'Emission*, juin 2005, 46 pages.

Directeur de la publication : A. VIENNEY - Responsable de la rédaction : A. BELLAMY-BROWN - Rédaction : C. RESID

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achevé d'imprimer : le 24 juillet 2007 - Dépôt légal : Juillet 2007

ISSN 1952-9619